

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de l'encadrement et des relations sociales

Bureau RH1A

Balf : bureau.rh1a@dgfip.finances.gouv.fr

Paris, le 22 FEV. 2019

Le Directeur général des Finances publiques

Affaire suivie par Aude BELLARD

Mél : aude.belliard@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 01 53 18 69 43

à

Référence : 2019/02/5198

Mme et MM. les Secrétaires généraux

Dans le cadre du déploiement du dispositif de prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu, le Ministre a souhaité reconnaître la mobilisation et le professionnalisme des personnels de la DGFiP en accordant une prime de 200 € nets aux agents qui ont préparé la réforme et à ceux qui maintenant, à l'accueil, au téléphone ou par courriel, accompagnent les usagers dans la compréhension du nouveau système.

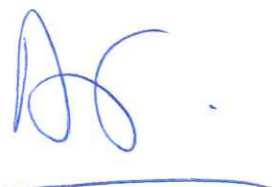
Conformément à ces instructions, ont été considérés comme éligibles à cette mesure, les agents des services centraux qui depuis 3 ans ont élaboré le dispositif, les formateurs, ainsi que ceux qui participent directement et activement depuis le 2 janvier 2019 à l'information des contribuables et des collecteurs.

Ainsi, à l'issue du recensement effectué par les directions courant janvier, 38 562 agents bénéficieront avec la paie de février de la prime PAS à hauteur de 222 euros bruts (200€ nets).

Avec la paie de mars, interviendront les versements au bénéfice des populations atypiques, non titulaires notamment, et des agents recensés tardivement par les directions.

Un bilan plus complet sera présenté à l'occasion du prochain groupe de travail consacré aux questions indemnitaires.

Le Directeur Général Adjoint



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Antoine MAGNANT